



Mieux vivre à Auxon Dessus

Mieux vivre à Auxon Dessus

Novembre

2011

Bulletin municipal
n°62

1. CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Novembre 2011

Membres présents et représentés : **15**

2. PROJET DE FERMETURE DE LA RUE DES ESSARTS

Les premiers trains de la Gare Besançon Franche-Comté TGV circulent depuis le **11 décembre 2011**. Malgré les demandes répétitives de la municipalité la réalisation de la mise à 2 fois 2 voies de la **RD1** ne pourra être concrétisée avant **2013**.

La Mairie craint que la rue des Essarts ne devienne un accès secondaire à la Gare TGV occasionnant une augmentation du flux des véhicules traversant le village ce qui pourrait entraîner un stationnement sauvage.

Le Conseil Municipal décide alors :

- De pallier les conséquences en fermant la **rue des Essarts** sens Auxon Cussey après la zone d'activités (en accord avec les entreprises concernées),
- d'interdire le stationnement des véhicules,
- de prendre un arrêté de circulation.

Si le village ne souffre pas d'une intensification du trafic, cette mesure n'étant pas irrévocable, la municipalité pourra être amenée à revoir sa position.

3. STUDIO COMMUNAL

Monsieur **Mathieu DUCROISET** occupe un studio place de l'Église. Ayant résilié son bail de location et respecté le délai de préavis qui lui était imparti, il sera libre de tout engagement et libérera ledit studio en Janvier 2012.

Il s'agit d'une conception souhaitée par la mairie qui permet de proposer ce bien communal en priorité à toute personne à mobilité réduite. Si aucune demande correspondante n'est formulée, le Conseil Municipal étendra la location à l'ensemble de la population.

4. INSTITUTION D'UN TAUX POUR LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le code de l'urbanisme offre aux communes la possibilité d'instituer, par délibération adoptée avant le **30 novembre** de chaque année, la part communale de la taxe d'aménagement.

Cette taxe, applicable à compter du **1er mars 2012**, se substitue à la taxe locale d'équipement et à la participation pour aménagement d'ensemble (PAE). Elle se substituera au 1er janvier 2015 à :

- la participation pour voirie et réseaux (PVR)
- la participation pour raccordement à l'égout (PRE)
- la participation pour non réalisation des aires de stationnement (PNRAS).

La Taxe d'Aménagement est exigée en cas d'opérations d'aménagement, de constructions, de reconstructions, d'agrandissements de bâtiments, d'installations et d'aménagements de toute nature soumis à permis ou déclaration préalable.

Le Conseil Municipal fixe à **5%** le taux de la part communale de la Taxe d'Aménagement (T.A.).

La présente délibération ne pourra être modifiée, ni supprimée avant l'expiration d'un délai minimal de 3 ans. Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être révisé tous les ans.

5. DENEIGEMENT HIVER 2011-2012

Les beaux paysages enneigés des cartes postales font rêver les amateurs de glisse, de boules ou de bonhomme de neige fabriqués avec amour par les enfants sur la place du village. Pour la municipalité c'est le souci de la sécurité au moindre coût qui prévaut.

Les employés communaux ont toujours exécuté cette tâche avec célérité de jour comme de nuit voire le week-end si nécessaire.

Pour effectuer le déneigement des rues communales durant les heures de nuit et les week-ends il était nécessaire d'être en conformité avec la réglementation des astreintes prévues à cet effet.

Une mise en concurrence avec des sociétés civiles s'imposait, elle a été effectuée.

Compte tenu des différences de coûts et du problème de l'amplitude des horaires de travail des employés communaux, le Conseil Municipal décide de confier le déneigement pour l'année **2011-2012** à l'entreprise **Bernard GAVIGNET**.

6. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAGB CONCERNANT LE DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMUNES

Le dispositif d'aide aux communes a été créé en 2005. Aujourd'hui, il apporte essentiellement une assistance technique et administrative à la réalisation de projets d'investissement.

Néanmoins, le contexte actuel (évolution des missions des services de l'État, attentes des communes, vis-à-vis de la réforme territoriale, etc.) fait apparaître des besoins communaux.

Souhaitant répondre au plus juste à ces attentes, la **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon** propose aux Communes membres de mettre à disposition ses services communautaires, en étendant désormais ses champs d'intervention aux problématiques quotidiennes de gestion technique.

7. TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE ET D'AMENAGEMENTS DE STATIONNEMENT, DE TROTTOIRS, ET DE SECURITE RUES DES VIGNES ET DU COTEAU

Comme nous vous en informions dans le bulletin n°61 le **Conseil Général** prend en charge la réfection de la couche de roulement des rues du Coteau et des Vignes, constituant l'emprise de la **RD287**

Le Conseil Municipal profite de cette intervention et décide de procéder à l'aménagement de places de stationnement, des trottoirs et des travaux de mise en sécurité des arrêts de bus ainsi que des carrefours.

Afin de diminuer la charge financière, des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Général pour permettre l'exécution de l'ensemble de ces travaux.

Le Cabinet **BEREST** a été retenu pour réaliser la maîtrise d'œuvre de ce projet. Une convention **OPSA** (Opération Programmée Sécurité en Agglomération) sera à signer entre la **Commune** et le **Conseil Général** à l'issue de la consultation des entreprises.

La municipalité a toujours pris soin d'associer les riverains à la réflexion du programme routier les concernant. Cette fois encore, elle ne manquera pas de les inviter à s'exprimer le moment venu.

8. MODALITES DU TRANSFERT DE TROIS PARCELLES DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE NORD DES PORTES DE VESOUL ENTRE LA CAGB ET LA VILLE DE BESANCON

La **CAGB** a déclaré d'intérêt communautaire la zone d'activités des Portes de Vesoul par délibération en date du **14/09/2001**.

Pour réaliser l'aménagement de la zone nord (partie située au-dessus de la rocade), la **CAGB** et la **Ville de Besançon** sont convenues du transfert de trois parcelles de la Ville de Besançon à la **CAGB**.

L'acquisition de ces trois parcelles par la **CAGB** serait réalisée pour un montant total de **45 448€** (soit 6€/m²). Les frais de notaire sont estimés à 2 500 €.

La commune **d'Auxon- Dessus** faisant partie de la CAGB doit se prononcer et vote favorablement pour ce transfert.

9. PROJET DE REPRISE DU LOTISSEMENT DES CHAMPS JACQUOT

La SARL LILEMA a obtenu en 2006 un permis d'aménager relatif au lotissement les Champs Jacquot. Les travaux devaient être réceptionnés au plus tard le 16/01/2010.

A ce jour, et après de nombreuses réunions avec la SARL LILEMA, les travaux du lotissement sont toujours en cours de réalisation.

Au cours d'un entretien avec l'Avocat de la SARL LILEMA en date du 15/11/2011, la Commune s'est engagée à transférer l'intégralité du lotissement dans le domaine public dans le cas où la SARL LILEMA fixerait en Mairie une date de finition des travaux raisonnable et acceptable pour les co-lotis avant le 28 novembre 2011, date du présent Conseil Municipal.

Aucune proposition n'ayant été formulée par la SARL LILEMA, le Conseil Municipal décide de provoquer une réunion avec les co-lotis pour l'engagement de la caution du lotisseur prise au Crédit Agricole afin que celui-ci termine les travaux le plus rapidement possible. Le Conseil Municipal reprendra alors l'intégralité du lotissement si les travaux commandés par le Crédit Agricole sont conformes au permis d'aménager.

INFORMATIONS DIVERSES

ETAT CIVIL

Décès : M. **Patrick BRIVET** le 16 octobre 2011

Naissance : **Noéline BLONDET** née le 05 novembre 2011.

MISE A JOUR DU CADASTRE

La Mairie vous rappelle que des personnes employées au cadastre visitent le village et rencontreront l'ensemble des propriétaires afin d'effectuer un contrôle des bornes cadastrales.

Leur travail consiste à déterminer la véracité du bornage, en accord avec les propriétaires afin d'effectuer une mise à jour du cadastre, mais, en aucun cas ils sont habilités à borner les parcelles.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cette année notre Commune organisait la manifestation.

C'est avec plaisir que nous avons constaté la présence de nombreux habitants des trois villages **Auxon-Dessus, Auxon-Dessous, Miserey-Salines** qui, après la cérémonie du monument aux morts, nous ont rejoints à la salle des fêtes et ont pu revivre à l'aide de gravures, lettres ou objets ayant appartenu « aux poilus » les moments difficiles qu'ont connus ces hommes mais également leurs épouses, leurs enfants et toute la population de cette époque.

Nous vous en remercions de nous avoir accompagnés.

REUNION PUBLIQUE

C'est avec une certaine satisfaction que nous avons constaté une grande mobilisation des **Ch'nillons** qui, nombreux ont assisté à la réunion publique du **4 novembre**.

Nous espérons avoir répondu avec un maximum de précisions aux questions que vous nous avez posées.

Cette nouvelle expérience nous a permis de constater que vous étiez nombreux à vous intéresser à la vie de notre village ce dont nous vous remercions.

NOEL DES JEUNES

Nous ne pouvons que regretter l'attitude de quelques adolescents qui se réjouissent en dégradant ce qu'ils ont à portée de la main.

Quelle satisfaction de saccager des bâtiments, d'incendier des poubelles, de crever les pneus d'un tracteur ou de joncher le sol de détritiques !

Mais prennent-ils conscience de leurs faits et gestes ? Rien n'est moins sûr.

Heureusement, il s'agit d'une minorité et il n'est pas question d'incriminer ou de pénaliser tous les jeunes du village.

La Municipalité décide donc cette année encore d'offrir à vos enfants une place de cinéma s'ils ont entre **3 et 18 ans**.

S'ils sont nés entre le **1er janvier 1993** et le **31 décembre 2008**, nous aurons le plaisir de vous accueillir à la mairie de **18h à 19h** les **lundi 19 et mardi 20 décembre**.

Les parents devront se munir du livret de famille, les adolescents d'une pièce d'identité.

Nous vous remercions de diffuser cette information le plus largement possible

VŒUX DU MAIRE

Ne dérogeant pas à la tradition, le Maire présentera ses vœux aux habitants de la commune le **dimanche 8 janvier 2012 à 11 heures** à la salle des sports.

À l'issue de son discours, nous trinquerons tous ensemble à la nouvelle année,

LA REDEVANCE INCITATIVE.

En **2012**, la facturation des coûts de collecte et de traitement des déchets va être modifiée...

Afin d'encourager les bonnes pratiques en matière de tri et de réduction des déchets, la **CAGB** a choisi de mettre en place une redevance incitative « au poids et à la levée ». Après deux années de préparation, la mise en œuvre de ce nouveau dispositif commence à partir de **janvier 2012**.

Toutes les explications jointes au calendrier vous ont été distribuées dans le supplément du **n°49 du magazine Grand Besançon**.

Pour le retrouver sur internet cliquer sur le lien :

<http://auxon-dessus.fr/userfiles/file/Annonce/GB-Sup-tri-2011.pdf>

A PROPOS DE LA CAGB

L'Agglomération bisontine souffle ses dix bougies

Du Conseil des communes à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, en passant par le District, le visage intercommunal bisontin a déjà connu pas mal de mutations.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), telle que nous la connaissons aujourd'hui, en **2011** et qui fête ses dix ans, ne s'est pas faite en un jour.

Dans les années **1980**, de grands projets émergent mais sans structure intercommunale pour les porter, pas de réalisation possible.

C'est alors que se crée le Conseil des Communes du Grand Besançon (CCGB) de 1990 à 1993, il rassemble plusieurs dizaines de maires. A cette première structure, de nature associative, succédera le District, créé en juillet **1993**, au total **41** communes y adhéreront.

En **2001**, le District se transforme en Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB).

Dès sa mise en place, le conseil de la CAGB se saisit de quatre compétences obligatoires : le développement économique, l'aménagement de l'espace et l'organisation des transports urbains, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville. A celles-ci s'ajoutent trois autres compétences optionnelles et douze facultatives.

L'aménagement du Territoire se confirme en **2009/2010** avec l'éclosion de grands projets : le Grand Besançon est pilote des dossiers majeurs notamment le tramway mais aussi avec la pose de la première pierre de la Cité des arts et de la culture et la première pierre de la gare Besançon Franche-Comté TGV à Auxon.

Gageons que beaucoup d'autres évolutions animeront la collectivité.

DISTRIBUTION DU MAGAZINE GRAND BESANÇON

Les **91 000** exemplaires du magazine du Grand Besançon sont distribués dans toutes les boîtes aux lettres (y compris celles comportant un autocollant STOP PUB), sur le périmètre de l'agglomération.

Si vous ne recevez pas ce magazine, n'hésitez pas à nous alerter en adressant un courriel à magazine@grandbesancon.fr ou en téléphonant au **03 81 65 07 00**

MARCHE DE NOEL

Au cœur de notre village, le Comité des Fêtes organise le **3ème** anniversaire de son Marché de Noel le **samedi 17 décembre** de **15h à 21 h**.

De nombreux artisans vous feront découvrir leurs talents sous chapiteau, sur le Parc des **Ch'nillons**, vous pourrez également vous restaurer ou déguster chocolat chaud ou vin chaud pour les plus grands. Alors nous vous attendons nombreux.

CONFERENCE DE MR DAVOUST LE 24 NOVEMBRE 2011.

Les parents constatent un changement dans le comportement de leur enfant.

Ce n'est peut-être que passager mais cela peut devenir plus grave sans que nous ayons le

temps de nous en apercevoir. Sur l'invitation du Comité des Fêtes, monsieur **Davoust**, psychothérapeute, a longuement insisté sur les troubles du comportement alimentaire liés à ces deux maladies insidieuses que sont la boulimie et l'anorexie.

Cette conférence a réuni une **trentaine** de personnes qui ont posé de nombreuses questions, banales en apparence mais tellement importantes.

L'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le 8 janvier.